

Appel à manifestation d'intérêt :

« Innovation-Design et savoir-faire d'excellence : Répondre aux nouvelles tendances »

Thématiques

Cuir – Luxe – Textile – Métiers d'Art – Arts du Feu – Bois – Innovation - Design – Développement économique – Artisanat – éco responsabilité - numérique

Introduction

Entreprises au savoir-faire d'excellence, intégrez le design au cœur de votre stratégie et améliorez votre performance et votre développement économique. Pour vous accompagner, répondez à l'AMI « Innovation-Design et savoir-faire d'excellence : répondre aux nouvelles tendances ».

Objectifs

Cet AMI a pour objet d'initier et d'accompagner par une approche Design des projets débouchant sur de nouveaux produits ou services utilisant des savoir-faire d'excellence.

L'intégration de l'usage et de la relation client/usager lors de la conception des produits et des services est considérée comme fondamentale dans la réussite d'une innovation. En effet, c'est l'essence même du design que de faire correspondre le besoin identifié chez l'utilisateur et la réponse qui lui est apportée. Le design permet de créer de la valeur pour une entreprise en rendant son produit différent de celui de la concurrence, plus attractif. C'est un facteur de compétitivité des entreprises qui renforce la dimension stratégique dans le cadre de leur développement.

Intégrer le design au cœur des entreprises au savoir-faire d'excellence permet de mettre en relation et de développer des collaborations entre les designers et les initiatives individuelles ou les projets collectifs.

Période de l'AMI

Du 1^{er} février 2021 au 31 décembre 2022

Dépôt des candidatures :

15 avril 2021 / 15 septembre 2021 / 15 mars 2022 / 15 septembre 2022

Bénéficiaires

Entreprises de la filière Cuir Luxe Textile et Métiers d'Art ayant un savoir-faire d'excellence et associations à titre collectif

Modalités

Déroulé de l'AMI

Les projets basés sur un savoir-faire d'excellence et utilisant une approche design pour le développement de nouveaux produits ou services seront évalués au regard de la faisabilité et des besoins d'accompagnement afin de les orienter vers le conseil, le financement ou les acteurs appropriés.

Sont exclus :

- les projets faisant déjà l'objet de financement de la Région
- n'ayant pas pour objet de déboucher sur un produit ou service commercialisable

1. Avant le dépôt de dossier (jusqu'au 15 septembre minuit) :

Le porteur de l'action, établi en Nouvelle-Aquitaine, soumettra son projet à cet AMI conformément au formulaire dédié téléchargeable sur le site : les-aides.nouvelle-aquitaine.fr

Sur cette période, il est possible de prendre contact avec les services de la Région (savoir-faire-excellence-na@nouvelle-aquitaine.fr) pour obtenir le conseil d'un designer (question-réponse par mail ou téléphone) et/ou une mise en réseau avec les partenaires.

2. A l'issue du jury de sélection, seront distingués :

- les projets non retenus à l'AMI
- les projets retenus en cours de maturité
- les projets retenus matures

3. Les projets retenus seront orientés vers le type d'accompagnement dédié :

a) Les projets en cours de maturité pourront bénéficier :

- d'un accompagnement par un tiers (aide à la maturation : marché Région dédié) pour finaliser les objectifs, mettre en avant les tendances, vérifier un premier niveau de faisabilité (...)
- d'une aide au conseil pour du Design (subvention – modalités de droit commun)

b) Les projets plus matures pourront bénéficier de dispositifs adaptés de la Région :

- outils collaboratifs (laboratoires/entreprises/clusters/associations)
- accompagnement individuel (investissement / conseil) quel que soit la taille des entreprises concernées
- accompagnement d'un porteur d'une action collective

Les projets retenus dans l'AMI feront l'objet d'une valorisation de la part de la Région.

Critères de sélection

Les critères pour la sélection des projets sont :

- la viabilité économique du projet,
- le maintien/création d'emploi

De plus, une attention particulière sera portée aux projets qui favorisent :

- un levier pour le développement économique des entreprises concernées
- un caractère innovant en terme de réponse apportée à la situation des entreprises de la filière au Covid 19
- une contribution au Made In Nouvelle-Aquitaine
- un maintien/transmission d'un/des savoir-faire qualifié(s) dans les métiers d'art défini par l'arrêté du 24 décembre 2015
- une approche sociétale et environnementale

Dépenses éligibles

- **Pour l'aide à la maturation via un designer missionné par la Région**, les dépenses sont prises à 100%. Le nombre maximum de jours design mobilisables est de 4.
- **Pour les aides de droits communs (hors marché Designer)**, les dépenses éligibles sont les dépenses de conseil d'un designer, de recherche et développement (équipements, études, vacations,...), les dépenses d'étude et d'analyse, les frais de mission (transport, hébergement, restauration), le temps de travail passé au développement du projet.
L'aide de la Région s'applique à des dépenses effectuées pendant une période maximale de 24 mois consécutifs à compter de la date de démarrage de l'action.
L'aide sera versée en deux fois : au démarrage sous forme d'avance et le solde à la remise du bilan.

Contacts

Unité Filière Cuir, Luxe, Textile et Métiers d'Art
savoir-faire-excellence-na@nouvelle-aquitaine.fr

Dépôt du dossier

Le dossier de candidature, téléchargeable sur le site, doit être transmis à la Région Nouvelle-Aquitaine par email : savoir-faire-excellence-na@nouvelle-aquitaine.fr **avant le 15 mars 2022.**